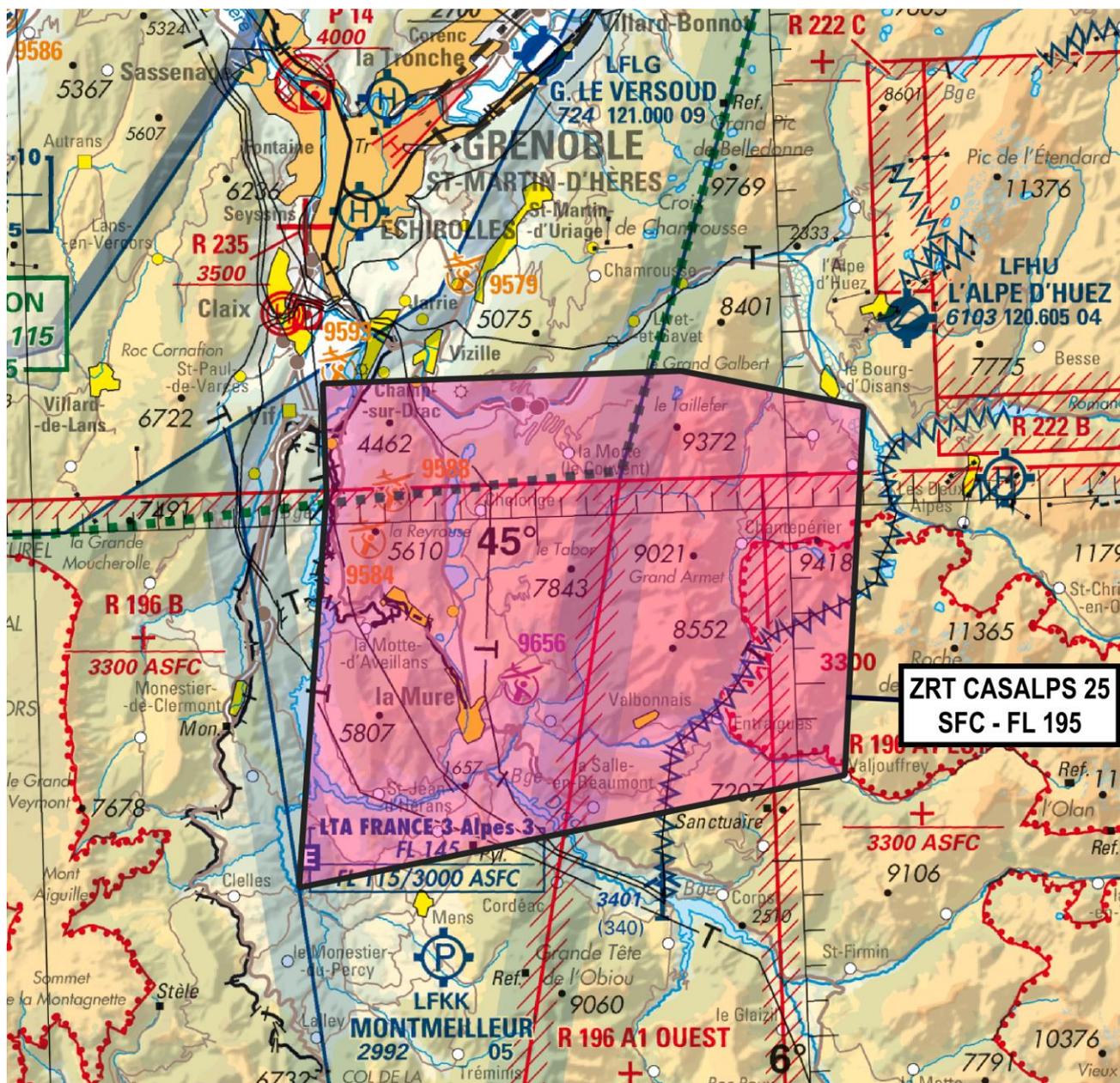


Objet : Création d'une Zone Réglementée Temporaire (ZRT) pour l'exercice CASALPS 25 dans la région de Grenoble

En vigueur : Du lundi 22 au vendredi 26 septembre 2025

Lieu : FIR : Marseille LFMM - AD : L'Alpe d'Huez LFHU, Montmeilleur LFKK

ZRT CASALPS



ACTIVITÉ

Exercice mettant en œuvre un grand nombre d'aéronefs de combat pour des missions d'appui air/sol.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
ZRT CASALPS activable : 22, 24 septembre : 0600-1700 23, 25 septembre : 0600-2200 26 septembre : 0600-1500
INFORMATION DES USAGERS
Activité réelle connue de : RAMBERT INFO : 143.550 MHz MARSEILLE CTL : 126.705 MHz MARSEILLE INFO : 124.500 MHz LYON INFO : 135.525 MHz LYON APP : 131.315 MHz
GESTIONNAIRE
Directeur d'exercice (DIREX).
STATUT
Zone Réglementée Temporaire (ZRT) activable qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.
CONDITIONS DE PENETRATION
Contournement obligatoire sauf pour : - les aéronefs participant à l'exercice, - les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après coordination avec le gestionnaire.
SERVICES RENDUS
Information de vol et d'alerte
LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES
ZRT CASALPS <u>Limites latérales</u> 45°04'00" N, 005°41'42" E 45°04'00" N, 005°55'57" E 45°02'47" N, 006°03'09" E 44°52'22" N, 006°01'50" E 44°49'44" N, 005°40'05" E 45°00'53" N, 005°41'42" E 45°04'00" N, 005°41'42" E <u>Limites verticales</u> SFC / FL 195 A l'exception de la partie interférente avec le Parc National des Ecrins où le plancher est rehaussé à 3300 ft AGL.
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Activités aéromodélisme suspendues : - AEM 9592 - AEM 9656 - AEM 9584 - AEM 9588 Aéroports à usage restreint inutilisables : CRETE DE BROUFFIERS (LFA024), L'ALPE DU GRAND SERRE (LFA080). Toutes les activités aériennes sportives et récréatives situées à l'intérieur de la ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation. Pas d'activation des zones LF-R 221 et LF-R 222 durant les créneaux d'activation de la ZRT CASALPS.

ORGANISME A CONTACTER	
Avant l'exercice : Bureau Opération et Instruction 93 RAM : TEL : 04 56 85 73 29 / 04 56 85 73 29 COMALAT - section espace : TEL : 01 73 95 22 83 / 22 84	Pendant l'exercice : Directeur d'exercice (DIREX) : TEL : 06 82 37 29 67